

D	D1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire, suivre et évaluer régulièrement leur état de conservation	Priorité		
	D1.2 Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl) Conseil général d'Ille-et-Vilaine Communes Privé</p>	<p>Habitat(s) concerné(s) Tous</p> <p>Constat(s) et problématique Depuis plusieurs décennies, le Conservatoire du littoral et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine ont mis en place des mesures de gestion sur certains secteurs de la zone Natura 2000. Celles-ci ont permis le maintien ou la restauration d'habitats naturels, pour certains d'intérêt communautaire, parfois très dégradés auparavant (Lelièvre O., 2000).</p>

Actions
<p>Cette mesure vise donc à suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et d'évaluer les effets de la gestion. Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D1.2.a : Elaborer un programme de suivi des habitats sur l'ensemble du site (selon un protocole défini en collaboration avec le CBNB). Ce dispositif comprendra pour les différents types d'habitats des protocoles (relevés phyto-sociologiques au niveau de carrés permanents (zone témoin), des relevés sur transects, des suivis photo, ect.) permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les sites gérés et de suivre l'état de conservation des habitats sur l'ensemble du site. - D1.2.b : Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire périodiquement afin d'observer les modifications de distribution des différents habitats et espèces et de procéder à l'évaluation du Docob.

Modalités de mise en œuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
D1.2.a : Elaborer un programme de suivi	Opérateur N2000	CBNB, CG 35, Cdl	Inclus dans la mission N2000	
D1.2.b : Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire périodiquement		CBNB		DREAL

Périodicité : annuelle (action D1.2.a)

Echéancier : 2017 (action D1.2.b)

Mesures du Docob liées :

- A1 – Diminuer la sensibilité des milieux vis-à-vis de la fréquentation
- A2 – Conserver les milieux ouverts
- A3 – Restaurer et entretenir les habitats d'intérêt communautaire
- A4 – Maintenir voire restaurer les habitats forestiers dans un bon état de conservation
- A5.1 – Maintenir et encourager les pratiques favorables à la biodiversité et au maintien de la qualité de l'eau
- A5.2 – Assurer la compatibilité des plans, programmes, projets, aménagements et manifestations avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire
- A6 – Lutter contre les espèces invasives
- B1 – Conserver une gestion des étangs compatible avec le maintien du coléanthe délicat
- D3 - Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation**Indicateurs de réalisation**

- Nombre de suivis mis en œuvre
- Amélioration des connaissances sur les habitats